

Nombre de Conseillers :

en exercice : **15**

présents : **11**

votants : **11**

**OBJET** : Mise en accessibilité des

Toilettes publiques : Choix d'un architecte

Délibération n° 2025 / 0038

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTAGNY

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNY (Loire), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des réunions, sous la présidence de monsieur Marcel PEUILLON, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :**

le 22 septembre 2025

**Présents** : PEUILLON Marcel - VERNAY Edgar - GREGORI Carole - MEDINA Florent - SAINT PAUL Delphine - BOURRAT Véronique - ANTOINE Séverine - BERUJAT Amandine - MOLLON MELLETON Monique - JAILLER Philippe - BERNARD COQUIN Florence.

**Absents excusés** : RAPEAUX Hervé - PLASSE Yohan - GUERINONI Brice.

**Absent** : EXBRAYAT Maxime.

**Secrétaire de séance** : monsieur Edgar VERNAY.

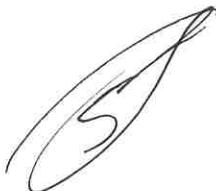
Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) validé en 2015, le conseil avait programmé des travaux de mise en accessibilité des toilettes publiques. Afin de réaliser l'aménagement de cet espace public, il est proposé, d'un un premier temps, de confier à un architecte la mission de confection du dossier d'autorisation de travaux ERP (Etablissement Recevant du Public).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) **DECIDE** de confier à un architecte la mission de confection du dossier d'autorisation de travaux ERP
- 2) **RETIENT** la proposition de l'architecture d'intérieur ANY Concept, pour un montant de 1.840 € hors taxes.

Fait et délibéré à MONTAGNY, le 29 septembre 2025

Le Maire,  
Marcel PEUILLON



Le secrétaire de séance,  
Edgar VERNAY

